

AXIOME AUDIT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 34 422 EUROS
SIEGE SOCIAL : 521 RUE GEORGES MELIES @7 CENTER - IMMEUBLE L'ALTIS BATIMENT G
34000 MONTPELLIER
332 835 131 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le trente juin,

Les associés de la société **AXIOME AUDIT** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La société AXIOME SUD, représentée par Monsieur Frédéric CARROBE, préside la séance en qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Pierre PALMADE est choisi comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 1 682 actions sur les 1 682 actions composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de Commerce.

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, le rapport spécial de la Présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Examen du rapport de gestion de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la Présidente et au Directeur général,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,

Relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Constat de la démission du président actuel et nomination de la société GLP AUDIT en qualité de nouveau Président de la Société ;
- Constat de la démission du Directeur Général actuel et nomination de la société K1000P AUDIT en qualité de nouveau Directeur Général de la Société ;
- Procurations pour formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la Présidente.

Enfin la Présidente déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidente et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 42 063 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 42 063 euros

En totalité au compte « Autres réserves » : 42 063 euros
Qui s'élèvera ainsi à 509 524 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 549 956 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente prend acte qu'aucune convention relevant des articles L.227-10 et suivants du code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision prise par la société AXIOME SUD de démissionner de son mandat social de Président de la Société, prenant effet à compter de ce jour, et ce sans indemnité ni réserve.

L'Assemblée Générale décide par ailleurs de dispenser la société AXIOME SUD du délai de préavis statutaire fixé à l'article 18.2 des statuts de la Société, et reconnaît ainsi la prise d'effet de la démission de la société AXIOME SUD à compter de ce jour.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

GLP AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
Ayant son siège social au 521 Rue Georges Méliès @7Center L'Altis Bat G – 34000
MONTPELLIER, et immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 908 439 706.
Représentée par Laurent PASTOU, en sa qualité de Gérant,

La société GLP AUDIT représentée par son gérant, Monsieur Laurent PASTOU, déclare accepter lesdites fonctions, et déclare qu'aucune prescription, mesure ou décision ne fait ou fera obstacle à son exercice des fonctions de Président de la Société.

La société GLP AUDIT exercera ses fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales.

L'assemblée générale décide que la rémunération de la présidence sera fixée lors d'une décision ultérieure.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision prise par la société GLP AUDIT de démissionner de son mandat social de Directeur Général de la Société, prenant effet à compter de ce jour, et ce sans indemnité ni réserve.

L'Assemblée Générale décide par ailleurs de dispenser la société GLP AUDIT du délai de préavis statutaire fixé à l'article 19.2 des statuts de la Société, et reconnaît ainsi la prise d'effet de la démission de la société GLP AUDIT à compter de ce jour.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

K1000P AUDIT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
Ayant son siège social au 521 Rue Georges Méliès @7Center L'Altis Bat G – 34000
MONTPELLIER, et immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 949 917 959.
Représentée par Camille PINTO, en sa qualité de Gérante,

La société K1000P AUDIT représentée par sa gérante, Madame Camille PINTO, déclare accepter lesdites fonctions, et déclare qu'aucune prescription, mesure ou décision ne fait ou fera obstacle à son exercice des fonctions de Directeur Général de la Société.

La société K1000P AUDIT exercera ses fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales.

L'assemblée générale décide que la rémunération de la présidence sera fixée lors d'une décision ultérieure.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Frédéric CARROBE



**Po/ AXIOME SUD
Monsieur Frédéric CARROBE**



Monsieur Fabien ZUCCONI



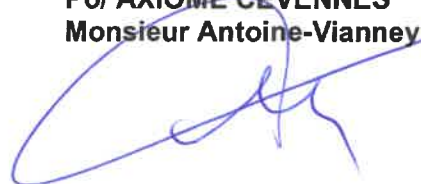
Monsieur Pierre PALMADE



Monsieur Antoine-Vianney ROQUETTE



**Po/ AXIOME CEVENNES
Monsieur Antoine-Vianney ROQUETTE**



**Po/ GLP AUDIT
Monsieur Laurent PASTOU**



Monsieur Laurent PASTOU



**Po/ K1000P AUDIT
Madame Camille PINTO**



Madame Camille PINTO

